

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : Magali BOULLIER, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, HETSCH Jean-Marc, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, Sylvie DENIS, Mickaël GOUJON.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : LACOUR Danielle à Jean-Marc HETSCH

Absents : SEIGNERET Ludivine, AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, GASDON Maxime

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 02 Juin 2023.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS EN
MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE.**

Le Maire rappelle que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par l'expertise et des conseils techniques, l'offre de formation, l'ingénierie culturelle et sociale et l'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...).

Le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil Départemental :

-préconisation d'un budget de 2 € par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité.

-préconisation d'un budget de 0,50 € par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire.

-la formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations.

-La gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles.

Le Maire précise enfin que les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations, présentées au Conseil Municipal en 2025 et à l'échéance en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de la Loire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-approuve la convention ci-dessus présentée.

-autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

FAIT à PRADINES , le 09 juin 2023.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE.

Le Maire,
Charles BRUN